



INSTITUTION

Eau : La CARL adopte les statuts d'une Société Publique Locale

La Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant a tenu ce lundi 19 Octobre un conseil communautaire exceptionnel, avec comme unique thématique l'eau. Ce Conseil Communautaire s'est tenu en visio conférence. L'objectif annoncé était d'avoir un maximum de solutions à proposer le 6 novembre prochain, lors de la rencontre avec le ministre de l'Outremer.

Publié le 20 octobre 2020

Les statuts de la **Société Publique Locale (SPL)** ont à cette occasion été adoptés à la majorité par les conseillers communautaires de la CARL. À terme cette entité devrait être constituée des trois EPCI membres du SIAEAG –**CANBT, CANGT, CARL** – de la **Région** et du **Département**, tous signataires de la déclaration solennelle du 22 juillet 2020.

D'un capital social fixé à 10 000 000 euros, **la SPL officiera durant la période transitoire** entre la dissolution et la création de la nouvelle structure pour garantir la continuité des services publics de l'eau et de l'assainissement, l'accueil du personnel et la poursuite des travaux, notamment ceux du Plan Urgence Eau en partenariat avec l'Etat. Une option qui demeure bien entendu ouverte à la CAGSC et à Cap Excellence.

Une réponse politique forte de la CARL suite à la décision de l'Etat de dissoudre le SIAEAG. Pour rappel, cette dissolution sera lourde de conséquences sur la santé tant financière qu'administrative de la CARL. Mécaniquement, l'EPCI héritera de 22 M€ de dettes financières et 39 M€ de dettes à court terme au titre de 2019, avec en outre 98 employés supplémentaires, soit l'équivalent de 10 millions d'euros par an de charges salariales en plus sur la trésorerie.

La CARL réaffirme une fois de plus **son engagement quant à la création, in fine, d'une structure unique de gestion de l'eau**, qui permettra d'assurer la distribution en eau dans tous les foyers guadeloupéens, tant en quantité qu'en qualité. Dans l'intervalle, la transition doit absolument être organisée pour assurer la continuité du service public et apaiser les tensions sociales déjà nombreuses liées à la situation chaotique de l'eau en Guadeloupe.



**LA RIVIERA
DU LEVANT**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE GOSIER-SAINTE ANNE-SAINTE ANTOINETTE-LE DÉBARRÉ

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT

93 Bd du Général de Gaulle
97190 Le GOSIER
0590 48 47 47
carl@rivieradulevant.fr

HORAIRES :

lundi, mardi et jeudi :
07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ;
mercredi et vendredi :
07h30 - 13h00